

Forfait mobilités durables 2022

Les personnels enseignants 1^{er} degré souhaitant déposer une demande de prise en charge du forfait mobilités durables au titre de l'année 2022 doivent remplir le formulaire joint en annexe et le transmettre avant le 31 décembre 2022 à l'adresse électronique ia06-dipe1@ac-nice.fr

La division du personnel enseignant 1^{er} degré reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Division du personnel enseignant 1^{er} degré
Bureau de la gestion administrative et financière
ia06-dipe1@ac-nice.fr